

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 21 MAI 2021

Date de convocation : 11 MAI 2021

Date d'affichage : 11 MAI 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 21 mai, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. **RYCKELYNCK J.P.** Maire + **PERTOLDI C.**, 1ère Adjointe + **MURCIA B.**, 2ème Adjoint + **MAYEUX M.**, 3ème Adjointe + **FERAHTIA Ab.**, 4ème Adjoint + **DHAUSSY L.**, 5ème Adjointe + **LEBBADER D.**, 6ème Adjoint + **CARLIER N.** + **GIRARD J.C.** + **LEFEBVRE B.** + **PLANTIN M.F.** + **CLOSSE E.** + **GLORIA D.** + **BUONGIORNO G.** + **PERNAK C.** + **BERNARDO TEIXEIRA N.** + **GUIDEZ E.** + **KRYSZTOF J.** + **CHATELLAIN J.** + **CASABIANCA M.** + **BOCQUILLION R.**

EXCUSES : MM. **DELBECQ D.** qui donne pouvoir à MURCIA B.

ABSENTS : MM. **GARCIA M.**

Avant de commencer à traiter l'ordre du jour de ce soir, Monsieur le Maire remercie les élus pour leur présence en particulier Madame Edith GUIDEZ à qui il souhaite la bienvenue et se réjouit de sa meilleure santé.

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Romain BOCQUILLION et Monsieur le Maire lui donne la parole afin de faire l'appel.

Monsieur le Maire indique qu'à chaque emplacement a été déposé le nouveau tableau des commissions, Monsieur Didier DELBECQ, nouvellement élu, a fait le choix des commissions n°2 et n°3.

Approbation du compte rendu du 7 avril 2021

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du *Code Général des Collectivités Territoriales*, il est rendu compte au conseil municipal des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

- En date du 16 avril 2021, Monsieur le Maire a signé avec la société APAVE de Valenciennes un contrat de prestations de service d'abonnement d'inspection périodique des aires de jeux et équipements sportifs aux conditions suivantes :
Durée : 3 ans
Prix : 570 € H.T. par an

- En date du 23 avril 2021, Monsieur le Maire a signé avec la société BUREAUX VERITAS de Valenciennes un contrat de vérification des installations et équipements techniques des bâtiments communaux (installations électriques, installation de chauffage, installation gaz, alarmes, désenfumage, gerbeur et échafaudage des services techniques) aux conditions suivantes :
Durée : 3 ans
Prix : 3 826,65 € H.T. par an

Monsieur le Maire précise que les 3 prochaines délibérations seront présentées par Monsieur Baptiste MURCIA, Adjoint.

Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur MURCIA indique que ce compte de gestion est un document produit par le Trésor Public pour le compte du résultat 2020 et que les données financières du Trésor Public correspondent au Compte Administratif 2020 avec un total de l'exercice qui s'élève à 110 616,66 euros.

Le compte de gestion 2020 est adopté à l'unanimité (22 voix « POUR »)

Adoption du compte administratif 2020

Avant de présenter ce compte administratif, Monsieur MURCIA tient à remercier les services administratifs et financiers sous la houlette de Monsieur le D.G.S. Jean LEFEBVRE et tient à souligner le sérieux de l'ordonnateur public : Monsieur le Maire.

« Le budget primitif et le budget supplémentaire sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget de la commune au cours de l'exercice comptable 2020. Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec la délivrance des autorisations d'urbanisme (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement

perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (rappel des principaux financeurs : l'Europe, l'Etat, les collectivités territoriales...)

Le compte administratif 2020 s'établit comme suit :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	recettes ou excédents (1)
Résultats reportés de l'exercice	0,00	262 113,47	0,00	54 338,36	0,00	316 451,83
Opérations de l'exercice	425 184,40	276 644,53	2 296 003,69	2 555 163,22	2 721 188,09	2 831 807,75
TOTAUX	425 184,40	538 758,00	2 296 003,69	2 609 501,58	2 721 188,09	3 148 259,58
Résultats de clôture	0,00	113 573,60	0,00	313 497,89	0,00	427 071,49
Restes à réaliser	565 120,00	275 000,00	0,00	0,00	565 120,00	275 000,00
TOTAUX CUMULES	565 120,00	388 573,60	0,00	313 497,89	565 120,00	702 071,49
RESULTATS DEFINITIFS	176 546,40	0,00	0,00	313 497,89	0,00	136 951,49

(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultat de clôture" et "résultats définitifs".

Le total cumulé des **Recettes** s'élève à **3 423 259,58 €**

Le total cumulé des **Dépenses** s'élève quant à lui à **3 286 308,09 €**

soit un bilan financier excédentaire de **136 951,49 €**

Pour mémoire, il était de

- 54 338,36 €** en 2019
- 114 744,65 €** en 2018
- 143 365,57 €** en 2017
- 160 279,19 €** en 2016
- 225 866,92 €** en 2015
- 57 010,97 €** en 2014

L'excédent net de fonctionnement retrouve le niveau des exercices 2017 et 2018. Les dépenses réelles de fonctionnement (2 171 797,71 €) ont diminué de 11,94 % par rapport à l'exercice 2019 tandis que les recettes réelles de fonctionnement (2 496 341,02 €) ont augmenté de 0,70 %.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement 2020

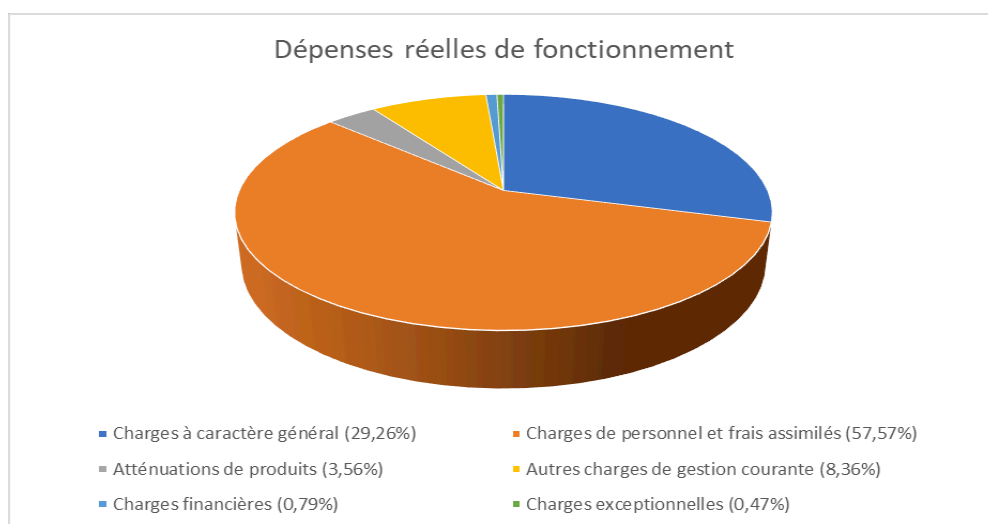
Dépenses de fonctionnement	2 296 003,69 €
Recettes de fonctionnement	2 555 163,22 €

Résultat excédentaire de fonctionnement 2020	259 159,53 €
Excédent 2019 reporté	54 338,36 €
Excédent global de fonctionnement	313 497,89 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses réelles, excluant les mouvements d'ordre, s'élèvent à 2 171 797,71 € contre une prévision de 2 263 300 € soit un taux de réalisation de 95,96%.

OPERATIONS Dépenses	CA 2019	% / Total charges courantes	CA 2020	% /Total charges courantes	EVOLUTION 2019/2018
011 charges à caractère général	799 292,51	32,41%	635 419,74	29,26%	-20,50 %
012 charges de personnel	1 346 573,38	54,59%	1 250 316,43	57,57%	-7,15%
014 atténuations de produits	12 696,00	0,51%	77 306,08	3,56%	/
65 charges courantes	280 500,75	11,37%	181 326,37	8,36%	5,86%
66 charges financières	18 767,76	0,76%	17 139,90	0,79%	-35,35%
67 charges exceptionnelles	8 574,55	0,35%	10 289,19	0,47%	-20,00%
Total dépenses réelles	2 466 404,95		2 171 797,71		



Les charges à caractère général (chapitre 011)

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments et des voiries, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance, les fournitures scolaires, les locations mobilières et immobilières, les frais liés au centre de loisirs, les transports, les frais d'intervention sur les réseaux, les honoraires des intervenants extérieurs, les taxes foncières des propriétés communales, etc. s'élèvent à 635 419,74 € (soit un réalisé de 92,40%) et représentent 29,25% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles connaissent une diminution de 20,50 % par rapport à 2019 due principalement à la crise sanitaire.

Principales observations :

A l'article 6042, les dépenses correspondent aux coûts des activités proposées pendant les ALSH, le coût des repas confectionnés pour la restauration scolaire et les droits d'entrée à la piscine dans le cadre scolaire. Le montant 2020 est inférieur à celui de 2019 de 58 487,86 €.

Cette diminution s'explique par la fermeture des écoles durant plusieurs semaines en raison de la pandémie de Covid 19. Egalement, l'organisation des accueils de loisirs a été réduite voire supprimée à certaines périodes.

Les dépenses d'énergie (article 60612) notamment de chauffage sont quant à elles identiques à celles de 2019. Cela est dû à l'aération et à la ventilation plusieurs fois par jour des bâtiments scolaires et communaux conformément au respect des protocoles sanitaires mis en place pour lutter contre la propagation du virus.

L'achat de fournitures administratives, notamment de papier, a évolué de 1,26%. Cela s'explique par la délivrance d'attestations dérogatoires de déplacement aux administrés et à l'impression des devoirs pour les enfants ne disposant pas d'imprimante à leur domicile.

Les dépenses de petits équipements ont progressé de 11,18% par rapport à 2019. Le montant des achats de masques, de désinfectant, de gel hydroalcoolique, de gants, de visières et panneaux de protection en plexiglass s'est élevé à la somme 9 599,23 €.

Par contre, en raison de l'annulation de la plupart des festivités, l'article 6232 a diminué de 42 035,74 €.

Les frais de transports collectifs ont baissé de moitié (moins 17 161,30 €) compte tenu de la fermeture des piscines et de la cantine scolaire pendant plusieurs mois.

Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles présentent un montant de 1 250 316,43 € en baisse de 7,15% par rapport à 2019. Trois agents des services techniques ont fait valoir leur droit à la retraite (1 départ au 30 juin, 1 départ au 30 novembre et 1 départ au 31 décembre).

Un agent a été recruté au 1^{er} avril et affecté au sein des services techniques. Afin de renforcer le service jeunesse, la commune a procédé au recrutement d'un agent d'animation au 1^{er} septembre.

La rémunération du personnel titulaire a augmenté de 0,50%.

Celle du personnel non titulaire, constituée principalement des salaires versés aux animateurs des ALSH, a diminué de près de 60% (la plupart des accueils de loisirs ayant été supprimés).

Les dépenses relatives à l'emploi des « PEC (Parcours Emploi Compétences) » ont connu une baisse de 21,10% soit 34 715,37 €. Elles avaient subi une hausse de 24,4 % en 2019. Nous retrouvons donc une situation équivalente à celle de 2018.

Les charges de personnel représentent 57,57% des dépenses réelles de fonctionnement.

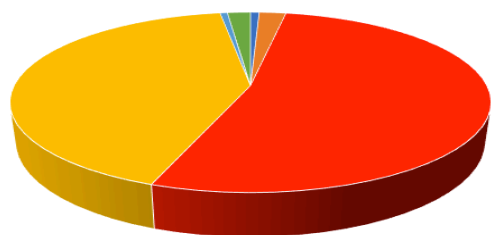
RECETTES de FONCTIONNEMENT

Le total des recettes réelles est de 2 496 341,02 € dont 45 000 € provenant d'une cession de terrain. Si l'on déduit cette vente du montant total, elles sont en diminution de 22 009,93 €.

OPERATIONS RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	%total recettes réelles	CA 2020	%total recettes réelles	EVOLUTION 2019/2018
013 atténuations des charges	16 052,95	0,65%	17 477,10	0,70%	8,87%

70 produits des services	90 530,75	3,65%	53 503,60	2,14%	-40,90%
73 impôts et taxes	1 296 588,30	52,30%	1 317 538,11	52,78%	1,62%
74 dotations et participations	1 050 836,33	42,39%	1 046 861,27	41,94%	-0,38%
75 autres produits de gestion courante	19 342,62	0,78%	14 722,86	0,59%	-23,88%
77 produits exceptionnels	5 533,10	0,22%	46 238,08	1,85%	/
Total des recettes réelles	2 478 884,05		2 496 341,02		

Recettes réelles de fonctionnement



- Atténuations de charges (0,70%)
- Produits des services, du domaine et ventes... (2,14%)
- Impôts et taxes (52,78%)
- Dotations et participations (41,94%)
- Autres produits de gestion courante (0,59%)
- Produits exceptionnels (1,85%)

Chapitre 70 comptabilise le produit des concessions dans le cimetière, le produit des redevances d'occupation du domaine public communal (principalement ENEDIS, GRDF, ORANGE...), les ventes de repas à la cantine scolaire, les inscriptions aux activités périscolaires et extrascolaires (garderie, ALSH...).

Le total des recettes du chapitre 70 est amputée de 37 027,15 € par rapport à 2019. Les demandes de concession dans le cimetière ont considérablement augmenté : 4950 € en 2020 / 1500 € en 2019.

En raison de la crise sanitaire, le produit des services communaux (cantine, ALSH...) a diminué de 37 619,70 €.

Chapitre 73 : Ce chapitre représente 52,78% des recettes réelles de fonctionnement, en augmentation de 1,62% par rapport à 2019.

Rappel, les taux d'imposition n'ont pas été modifiés depuis 2014.

Les principales recettes du chapitre :

le produit des taxes locales : 827 083,00 € (+2,39% par rapport à 2019)

la dotation de solidarité communautaire : 217 718,03 € (-3,11% par rapport à 2019)

la taxe additionnelle aux droits de mutation : 71 665,44 € (+2,91% par rapport à 2019)

la taxe sur l'électricité : 35 736,61 € (+0,51% par rapport à 2019)

le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 65 606,00 € (+4,79% par rapport à 2019).

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat et également la participation aux emplois aidés.

Elles représentent 41,94% des recettes réelles de fonctionnement soit 0,38% de moins par rapport à 2019.

La dotation globale de fonctionnement s'élève à la somme de 776 749,00 € soit 2 856 € de plus. Cette hausse est due principalement à l'augmentation du nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2020 (+44). L'évolution de la population DGF est prise en compte dans le calcul de la dotation forfaitaire.

L'attribution du fonds départemental de péréquation de la TP a augmenté de 1 609,16 €.

Les compensations au titre des exonérations consenties par l'Etat sur le calcul du produit des taxes locales sont en hausse de 10 214 €.

Le solde de la section de fonctionnement propre à l'exercice est excédentaire de 259 159,53 €.

En ajoutant l'excédent reporté de fonctionnement 2019, à savoir 54 338,36 €, le résultat cumulé 2020 s'élève 313 497,89 €. Il était de 105 124,89 € en 2019.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement 2020

Dépenses d'investissement	425 184,40 €
Recettes d'investissement	276 644,53 €
Résultat de l'exercice 2020	-148 539,87 €
Excédent 2019 reporté	262 113,47 €
Excédent global 2019	113 573,60 €
Solde déficitaire des restes à réaliser	-290 120,00€
Déficit global d'investissement 2019	-176 546,40 €

Ce déficit de clôture est couvert par l'excédent de fonctionnement 2020 qui s'élève à 313 497,89 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Elles s'établissent en 2020 à 425 184,40 €

Le montant des restes à réaliser au 31.12 s'élève à 565 120,00 €.

DETAIL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 2020

A - OPERATIONS FINANCIERES :

B - OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES :

C - OPERATIONS :**121 001,10 €****Dont :****915 - AP13.01 RENOVATION DE L'ECLAIRAGE****75 465,90 €**

Art.21534

. Rénovation de l'éclairage public rues H. Blot, G, F, des Fougères...

75 465,90 €

918 - TRAVAUX ACCESSIBILITE**14 466,00 €**

Art.2031

. Etudes géotechniques, relevé topographique, diagnostic amiante et plomb
Mairie

14 466,00 €

919 - TRAVAUX AMENAGEMENT SALLE OMNISPORTS**31 069,20 €**

Art.2031

. Honoraires assistance à maîtrise d'ouvrage pour projet transformation salle de
tennis en salle omnisports, relevé topographique, diagnostic amiante et plomb,
bureau de contrôle et mission CSPS

31 069,20 €

TOTAL DEPENSES REELLES (A + B + C).....**366 362,20 €****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes réelles d'investissement réalisées se décomposent comme suit :

- art. 1321 Subvention Etat : **3 763,60 €** solde subvention FIPDR pour implantation d'une vidéo protection urbaine
- art. 1323 Subvention Département : **1 000,00 €** au titre du dispositif « aménagement des trottoirs le long des routes départementales (RD 40 – rue Jean Jaurès)
- art. 13251 Fonds de concours de la CAPH : **15 465,75 €**
Dont :
Travaux de reconstruction de l'éclairage public : 8 411,08 €
Travaux de voirie : 7 054,67 €
Rappel : Les fonds de concours sont d'un montant limité à 50% de l'autofinancement communal sur ces opérations d'investissement.
- art. 1342 Amendes de police : **17 363,98 €** (fourniture et pose de feux comportementaux rue J. Jaurès)
- art. 10222 Fonds de compensation de la TVA : **50 287,68 €**
- art.10226 Produit de la taxe d'aménagement : **10 088,00 €** en baisse/2019 (16 439,56€)
- art.1385 Redevance R2 : **3 143,01 €**

Le total des recettes réelles d'investissement hors virement de la section de fonctionnement et opérations patrimoniales s'élèvent en 2020 à 152 438,55 €

Certes, il y a un excédent de 136 95,49 euros mais cette somme reste minime, surtout pour une commune comme Haveluy. Dans d'autres communes d'une même strate, l'excédent peut s'élever à 500 000 euros ou 1 000 000 euros voire plus.

J'ajoute qu'avoir un excédent de fonctionnement plus élevé serait bienvenu pour les futurs travaux que nous allons réaliser : les travaux de requalification de la salle de tennis en salle multisports et l'extension de la mairie ».

Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2020

Pour faire lecture de cette délibération, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claudine PERTOLDI, Adjointe.

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi N°95-127 du 8 février 1995, modifié par l'ordonnance N°2006-460 du 21 avril 2006, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune en 2020.

Ce bilan, qui est annexé à la présente délibération, est constitué de tableaux faisant état des opérations immobilières :

- décidées et réalisées en 2020 ;
- décidées en 2020 ;
- régularisées en 2020 par application de décisions antérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix « POUR »),

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE le bilan des acquisitions et des cessions d'immobilières 2020.

Subventions aux associations

Pour la présentation de cette délibération, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Baptiste MURCIA, Adjoint.

Le Conseil Municipal,

DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

DESIGNATION	MONTANT	VOTE
Haveluy et son Histoire	100 €	<i>A l'unanimité (22 voix « POUR »)</i>
Jeunesse Sportive Haveluynoise	4 000 €	<i>A l'unanimité (21 voix « POUR »)</i> M. CHATELLAIN J. membre du bureau de cette association ne prend part ni aux délibérations ni au vote
Société de pêche « La Fontaine d'Haveluy	300 €	<i>A l'unanimité (22 voix « POUR »)</i>
TOTAL.....	4 400 €	

DIT que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget communal.

Demande de subvention au titre du Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires -Travaux de requalification de la salle de tennis en salle multisports

Pour faire lecture cette délibération, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Baptiste MURCIA, Adjoint qui précise que cette délibération a déjà été présentée en décembre 2020 mais que le dispositif de la Région a changé.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le Conseil Régional Hauts-de-France a, par délibération en date du 13 octobre 2020, mis en place un Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires afin d'accompagner et de dynamiser la relance économique et de soutenir la commande publique auprès des entreprises.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le complexe tennistique a été construit en 1994 et qu'il devient urgent d'y réaliser des travaux de rénovation. La commune d'Haveluy compte 3218 habitants au 1^{er} janvier 2021. Elle ne dispose pas de salle de sport. Un tel équipement permettrait de diversifier l'offre sportive locale. Les finances communales ne permettant pas la construction d'une salle de sport, la municipalité a décidé de réaliser des travaux de rénovation du bâtiment et d'en profiter pour la requalifier en salle multisports (tennis, basket, hand-ball, badminton, ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix « pour »),

Vu le projet présenté par Monsieur le Maire,

Vu le budget prévisionnel hors taxes de l'opération ci-annexé,

Vu la délibération du Conseil Régional des Hauts-de-France N°2020-02152 du 13 octobre 2020,

APPROUVE le projet de requalification de la salle de tennis en salle multisports ;

S'ENGAGE à faire réaliser les travaux sus mentionnés sous réserve de l'obtention des financements sollicités ;

SOLLICITE une subvention du Conseil Régional des Hauts-de-France d'un montant de 150 000 € au titre du Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires ;

ADOpte le plan prévisionnel de financement tel qu'annexé à la présente.

DIT que la dépense résultant de cette décision sera imputée à l'opération N°919 « Travaux d'aménagement d'une salle omnisports » - article 21318 du budget communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondant à cette décision.

Avant de clore cette séance, Monsieur le Maire rappelle à tous les élus la distribution des cadeaux qui se fera demain à la salle Annexe de la Salle des Fêtes de 9 heures à 12 heures et que le prochain Conseil Municipal du 30 juin prochain sera avancé de 30 minutes et commencera donc à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19 heures 10.